



Ville de
Saint-Gabriel

Séance ordinaire du conseil municipal du 14 septembre 2020

Résumé de la séance

**** La réunion du conseil municipal de Ville Saint-Gabriel s'est tenue le lundi 14 septembre 2020 à huis clos en raison de la crise du Covid-19. Voici un résumé des points abordés ****

CSCB – Troisième versement – Quote-part 2020

Attendu l'adoption du budget prévisionnel 2020 de la Régie Inter municipale du Centre sportif et culturel Brandon (CSCB) par la résolution 014-01-2020, la trésorière est autorisée à procéder au troisième et dernier versement de la quote-part 2020 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de 80 461.15 \$.

Renouvellement de la marge de crédit

Les membres du conseil autorisent le renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2020-2021, au montant de 800 000 \$, à la Caisse Populaire du Nord de Lanaudière.

Réparation – Souffleuse

Les membres du conseil acceptent l'offre de service de TENCO pour la réparation de la souffleuse, pour un montant de 25 979.57 \$.

Dérogation mineure – Lot 3 044 556, 4 787 701 et 4 787 702

Les membres de ce conseil acceptent la dérogation mineure autorisant le lotissement de trois (3) lots afin de séparer le lot 4 787 701 du lot 3 044 556 (immeuble du 186, rue Saint-Jean), et de le fusionner au lot 4 787 702 (terrain du 179, rue Dequoy).



Ville de
Saint-Gabriel

Budget 2020 – Club de marche Les trotteurs de Brandon

Les membres du conseil municipal autorisent à la directrice des loisirs par intérim l'organisation du Club de marche Les trotteurs de Brandon, si les directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux le permet en tant de pandémie. Une partie des frais reliés à la tenue de cet événement sera absorbée à parts égales de 250 \$ chaque pour la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Embauche d'un journalier régulier – Poste sur la plancher d'emploi – Monsieur Francis Gravel Vadnais

Les membres du conseil autorisent l'embauche de Monsieur Francis Gravel Vadnais à titre de salarié journalier, poste sur le plancher d'emploi. Il sera rémunéré selon la convention collective en vigueur et sera sous l'autorité du directeur des travaux publics. Il obtiendra tous les avantages offerts par la convention collective en vigueur dès la fin de sa probation de 6 mois, après sa première journée de travail qui sera lundi le 5 octobre 2020.